la vente, fait par L. Daney, C. . en date du let décembre 1896 Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, son près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise,

et près des résidences de MM. Lhore, Binne, Adler et autres.

5º La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangat, citerne, etc., et occupée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous ler droits, voies, privilèges, servitudes et épendances qui y appartiennent en quoique

de côté vers la rue Marais. Situé dans un dis-trict populeux, convenable, au centre des affaires et aculement à un ibt. de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande, cont nuelle rap-

our matiese sont en demande continuent ap portant \$348 par an.

9º Le cottage double en bois, couvert en ardoisee et très désirable à l'encoignure des rues Marigny et Nord Rempa ts, contenant 8 chambres, citarnes, cours au fond et allées de côté, etc., plus spécialement décrit comme

suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les

Un certaiu lot de terre, ensemble avec les bătisses et améliorations qui s'y trouvent, si-tué dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandevi le et St-Claude [anciennement Bone-Enfants]. Ledit let fortie l'encoi guure des rues harigny et N. Remparts et nesur's, en mésorte françoise, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de face sur la rue M. Remparts. Dans vos lessités remaires et menuluise de la ville.

une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une loca-

par I. Dasey, C. E. en date du ler décembre 1-96.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deur ans de crédit devant être représentés par des billées des acq déraurs por tant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paisement garantis par hipothèque et lipos et privilèges du vendegre sur la propriété vendue; à rout cent d'honoraires d'avocht dans le cas d'un procès; les po loss d'assurances devant être transérées et toutes les autres clauses de socutéés, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumer; nt les taxes dues et exigibles pour 1897 en plus du prir del'aijudication.
Actes de vénté pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 juin—19 20 27— juillet 4 11 12

John B. Mangin vo ses Crennciere.

nent au dit compte.

Par ordre de la Cynt.

PAUL O. GUERIN,

Greffier.

Jacques Bordeau va ses créancier :.

provisções des gresnoses de cette ausire, ac serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la coar.

Paul O. GUERIN.
8 juil—8 12 17

Craftier.

PILULES AT PROUVEES PAR L'ACAD. DE

CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM
VALLET VALLET, 19, r. Jacob, Paris et

mie, la Chlorose, ou pales

couleurs, l'Epuisement des

forces. Les pilules de Vallet Vraise sont blanches et sur

BDGAR M. CAHN, avocat. 8 juillet—8 12 17

tion nermanente.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHEBIF.

ANTONCE JUDICIAIRE. Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Troisième Dis-

Connue comme les Nos 1909 et 1911 rue Bourbon. James Wilson vs Francis D. Daubert, syndic céthoitif des créasciers de Joseph M. Segui, insolvable.

Joseph M. Segui, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'urléana, No53,876—En vertu d'uvit de saisie et vente à moi adressé par l'Ilonorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans t'affaire ci dessus initulée, ie procèders à la vente aux enchères publiques, à la Bobree des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Communs, entre ler rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cetre ville, JEUDI. le 12 aont 1897, à midi, de la progriète ci-apres décrite, à savoir—Un certain lor de terre, avec to ites les bâtisses et ambiorations qui y appartienment, situé dans le Troisième ; District de cette ville, dans l'illet désigné par le No municipal 497 borné par les roes Bourbon, Marais (anciennement Morales). Union et l'rquhart, ledit lot mesurant, en mesure française, trente pisds de face à la rue distance de soir aute pisds de le cofondeur, entre lignes parallèles, et étant situé à une distance de soir aute pisds de le cofondeur des rues Bourbon et Marais. Ledit lot de terre était premièrement désigné comme reissant partié du lot 257 dans l'ilet 29 adjoignant au lot 287 d'après le plan du nouveau jaubourg Majagny.

gnan au ide 27 uptos to para da janbourg Majgny Sissi dans l'affaire ci-dessus, Comptant sur 15s lieux. FRANK MARQUEZ. Sheif C vit de 15 p cro see d'Orléans. 9 juil—9 16 23 30—août 6 12

ANYONCE JUDICIAIRE. Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée dans le Deuxième District,

Connue domme No 528 rue Jefferson, entre les rues Chartres et Decatur, Avec les Bouilloires et autres

Machines de Valeur, etc., dans la bâtisse.

Jean Marie Larroux ve Jean V. Micolo.

COUR CIVILE DF DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,754 — En vertu d'un writ de lasisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paoisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, ebtre Camp et St. Charles, dans la Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juilet 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain let de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sy trouvent et toutes les machines et appareils de moulin qui y sont érigés—portant le numéro municipal 528 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse Dec tur, Jefferson et Chartres, fésigaé comme let numéro dix sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, en date du 10 mars 1814, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien aotaire en cette ville; le dit lot mesure conformément au dit plan 29 pieds 10 ponces de face à la rue—et le divisant du le propriété de la propriété de

VENTE PAR LE CONSTABLE.

J. E. Schroth vs M. et Mme B. Myers. J. E. Schröth vs M. et Mme B. myers.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA

Nvolle Driéans, Lne. — No 34.746 — En
vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé
par l'Hon. W. R. Richardson, jugo de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le
procèdersi afa veute à l'enchère publique à
mon entre-let, rue L'ifayette, entre les rues
Camp et Magasius, le SAMEDI, 17 juillet
1897, à 10 heurre A. M., de la propriété
1-desaous décrite, à savoir:
Un lot de heubles de maison, etc.
Saisi dans l'affaire cl-desaus intitulée et numétotée d'après l'inventaire enregistré en mon
hureau.

Constable de la Piemière Cour de Cité.

PAR LE CONSTABLE. F. Joseph Gillan ve H. Spindler. F. Joseph Gillan vs H. Spindler.

DEUX EME COUR DE CITE DE LA
Nouvelle-Oriéaus, No 28,878—En vertu
d'un writ de fieri facias à moi adressés par
l'Hon. Gébriel Fernandez, juge de la Deuxiè
me Courf de Cité de la Nouvele Criéans, je
procéderhi à la vente à l'enchère publique, à
mon entrepôt, No 728 Bienville, entre les
rues Reyale et Bourbon, d'un le Dauxième
District de cette ville, SAMEDI, le 24ème
jour de fuillet 1897, à 11 heures 4. M., de la
proprié ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, etc.
Baisi fans l'affaire ci dessus intitulée et numérotés d'apres l'inventaire enrégistré en
mon bipeau.

mentes d'après l'inventant au la lieux.
Conditions—Comptant sur la lieux.
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
15 juillet—16 22 24

ETAT DE LA LOUISIANE-COUR CIVI-TAIT DE LA LOUISIANE—COUR CIVI-le de District pour la paroisse d'Orléans, certifie par le présent, que le 23 ne jour de 1-97, jugement a (16 rendu en cette , lans l'affaire ci-des-ous intitulée, dans -rues et chiffres uivants, à savoir: Mme , Hyan, femme de Victor Mauberret, vs or Mauberret, sou mari, No. 53,702, Di-

victor Manberret, son mari, No. 53.702, Division D.
Sur notion de MM. Dinkelspiel & Hart, avocate peur la plaignante, et en produisant d'unent des pieures, en supportant la demande de la plaignante, la loi et l'évilence étant en faveur de la plaignante il est ordonné, adjugé et décréta que le juzement pur défaut en cette affaire, enregi-tré le 17 juin 1897, soit maintenant confirmé et fait final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante. Mue Kate Ryan, femme de Victor Manberret, décrétant une séparation de biens entre eux; le défendeur payant tons les frais.

rais.
Ing ment rendu le 23 juin 1897.
Jugement signé le 29 juin 1897.
Signé:
F. A. MONROE, Juge.
En témoignage de quoi l'si mis ma signature
tt spupsé le secan de ladite Cour, en la v.lle de
a Nouvelle-Orléans, ce 29 me jour de juin,
n l'asnée de Notre Seigneur, Mil-Huit-Cent-

Quatra Vingt Dix-Sept. T. J. TOURNILLON, Deputé-Greffier. Dinkespiel et Hart, Avocats. 13 juil-13 20 27-3 aont. E. J. Kursheedt va. ses erennelers COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA OUTR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléane—No 48,774—Division E—A via est par le présent donné aux créan ciers le cette sifiaire et à toutes antres personnes intéressées d'avoir à dédure dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles compte final présenté par E. J. Kuraheedt, syndiq des cré-noiers de cette affaire, ue sepait pas approuvé et homologué et les fonde distribués conformément au dit compte.

Par prize de la cour.
PAUL O. GUESIN.
41 sestie DINKELSPIEL & HART, 14 Jul-14 18 23

M. Schwartz & Co versus leurs erens.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-rolase d'Oriéans.—No 50,062—Division E — Avis est par le présent donné aux créan-ciers le cette afaire et à toutes autres per-sonnes intéressées d'avoir à déduire, dans les eonne intéressées d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notifeation, les raisons (s'ils en out) peur lesquelles le compte finai présenté par Edwárd Weil, syndic privisoire de cette afaire ne serait pas appripavé et hemologué et les fends distribute (gentermament audit con ple.

Par épare de la Ceur.

PAUL O. GUERIN.

Graffiar.

LAZARUS, MOORE & LUCE.

VENIIS A L'E CAN. PAR JAS A. BRENNAN.

W. J. Lambert vs Patrick Lam bert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse dOr-Cour Civile de District pour la paroisse d'Or-léans. Division E—No 45,547.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur,
Bureau 627 rue Poydras près Camp—Il
sera vendu aux enchères publiques le MARDI
3 roût 1897, à la Bourse des Encanteurs,
No 629 rue Commune, en vertu de et
conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H.
Théard, juge de la Cour Civile ne District pour
la paroisse d'Orléans, Division E. en date et
leigné le 30 juin 1897, dans l'affaire ci-dessus
intitulée, les propriétés décrites ci-dessous
à asvoir—

signé le 30 juin 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulès, bes propriétés décrites ci-dessous a savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privi èges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier distitic de cette ville, désignés par les Nos. 11 et 10 sur un devis de Edgar Plifé, en date du 12 avril 1895, et sur les rôles d'assessement de la Paroisse d'O 1éans comme lots 7 et 8 dans l'ilet No 26, maintenant No 385, borné par les rues Melpomène, Freret, Terp-ichore et Locust le dit lot No 11 formant l'encoignure des rues Locust et Melpomène, et mesurant trente et un pieds dux pouces et deux lignes de face sur la rue Melpomène, et mesurant trente et un pieds dux pouces et deux lignes de face sur la rue Melpomène, par la même largeur dans le fond, et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur en trente et un pieds et sept pouces de face sur la rue Meipomène par la même largeur dans le fone et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur en trente et un pieds et sept pouces de face sur la rue Meipomène par la même largeur dans le fone et cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2º Un certain lot de terre daus le Troisième Di trict, dans l'îlet No 67 désigné comms lot No 14 sur un plan annexé à un acts pa devant Félix De Armas, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des nues Célestine et Bargatelle, les au rues bornés étant, les rues St-Antoine et Génie, mesurant trento pi ds de face sur la rue Bagntelle par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Celestine, mesure française, le tout plus ou mons Conditions—La moitié ou plus comptant, la balauce, s'il y en a, à un et deux aus garantie par hypothèque portant 8 pour cent d'utécét; les acquéreurs devant assumer et payer les laxes de 1897 en plus et an-dessus du prix d'adjudication; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

ment de la vente.
Actes de vente pardevant Fred Zengel, no taire, aux frais des acquéreurs.
3 inil-34121926 acût 3
PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE. Tous les droits, titres en et à LA NICARAGUA MINING, DEVELOPING AND CO-

LONIZING CO. LIMITED, Dans le Nicaragus, Cape Gracias. Aux Enchères Publiques. Conditions-Comptant.

ditions—Comptant.

PAR HARRY H HODGNON, Encanteur,
Bureau, 143 rue Corondelet, le MARDI,
10 août 1897, à midi, à la Barrse d'Encan de
la Nouvelle-Orléans, 831 rue Commune, En
vertu et conformément à un ordre de l'Hon
Fred D.King, luge de la Cour Civile de District
pour la paroiese d'Orléans, Division B. No
51,040 du dossier dans l'affaire de John D.
O'Niel va La Nicaragna Mining. Developing
and Colonizing Company, Limited, is ar ven
du aux enchères publiques—
Une certaine concession pour localiser une
mine dans ce qui est connu comme la valléo
de la chaine de la montagne de la Rivière PisPis, sur la orique de Wasseunk, dans le kicaragua, cap Gracias, connue comme le Letitia
Vein, ensemble avec toutes les dépendances,
etc., nécessaires à l'opération de la dite mine,
appartenan: à la Nicaragna Mining, Developping and Colonizing Company, Limited, et laquelle a été acquise par la dite Nicaragna Mining, Deve oping and Colonizing Company,
Limited, de John McCaferty, le 21 juillet,
1894.
Conditions—Comptant.

Conditions—Comptant.
7 iniliet—7 18 25 - aout 189 10 PAR W. H. FITZPATRICK. ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard L. Robertson,

No 28,448-Cour Civile de District pour le paroisse d'Orléans-Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK. Encanteur—
Bureau. 336 rue Carondelet—MARDI.
le 17 août 1897, a midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, en cette ville, en vertu de et conformèment à un ordre & l'Ilomorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, stégeant eu place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, Division D, maintenant absent en congé, an date du 13 juilet 1897 et à moi, W. H. Fitzpatrick, encanteur, adressé, dans l'affaire et dessus énumérée, je procèderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Premièrement—Une certaine portion ou lot de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, sitté dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet bouré par les rues Royale, Marigry Dauphine et Champs Elysées, mesurant troite pièds de face à la rue Royale. Deuxièmement—Une certaine portion de terre et les droits qui y appartiennent touchant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant trois pièds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Royale.

Deuxièmement—Une certaine portion de terre et les droits qui y appartiennent touchant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant trois pièds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Royale.

Tro sièmement—Un certain lot de terre et le ancitera qui sy trouvent, situé dans le même District evidet que es prop létés cides us décrites et mesura et tru he pieds de face à la rue Royale.

Quatrièmement—Un certain lot ou par ele do terre dans le fond de la propriété Troisièmement décrite ci-dessus et mesurant quinze pieds de face a la rue Marigny sur une proten dur de soivants pieds.

Cinquièmement—Un certain lot ou par ele do terre dans le fond de la propriété Troisièmement décrite ci-dessus et mesurant quinze pieds de face a la rue Marigny sur une proten dur de soivants pieds.

Cinquièmement—Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans liet borné par les rues Musique, Morales & Claude et l'avenne

Termes et conditions...Un tiers ou plus

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré deu acquéreurs, la partie à crédit s'il y en a, doit être subdivisée en l'illets d'acquéreurs pour satisfaire le nombre des parties intéressées, les dits billets doivent porter intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et doivent être garants par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; les actes de vende doivent coutenir les clauces usuelles de garantie, tels que le pacte de non alienande et la stipulation de cinq pour cent d'honors re d'avocat, et le transfert de la police d'assurance, etc., les acquéreurs assum-ront le pajement vente pou la lier.
Acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 juil-15 16 18 25- aont 1 8 15 16 17

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO VENTES A L'FNCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Foncières

COMPRENANT

LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUY ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL

Avec terrains spacieux. Le splendide site à bâur, Encoignure des Avenues Canal et Galvez.

___ET___ Quatre beaux et grands lots à

-SUR LA-Rue Galvez entre les Avenues Canal et Cleveland. Une grande et belie

ETENDUE DE TERRE DANS LE CENTRE DE LA VILLE EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie, Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-unes des principales rnes et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Espianade, et l'extension proposée de la ligne des chars Domaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse. Le Cottage double centralement situé

Nos 1509 et 1511 rue Douane, Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Nos 1201 et 1303 rue Mari-

A l'encolgnure Nord Remparts. L'ilet de terre amélioré et dési-

rable, En face du Parc de ville, ala da la Mátairia des rose St Patrick, Orléans et St-Pierre.

-- KT--ONZE LOTS DE CHOIX. Dans le Troisième District. Succession de Pierre N. Canteron.

Succession de Pierre N. Canterou.

No 50,695 Corr Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & GO.—Geo.

G. Friedrichs, encanteur—Boreau, No 832
rue commune—MARDI. 20 juliet 1897, à midi. à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune. il sera positivement rendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pur la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rondu dans la succession oi-dessus intitulée, les proprié ées de très grande va'eur suivantes, à savoir—

1º La belle résidence à deux étages en bois et ardoigée No 2212 avenue Canal, contenant 10 La belle residence a deux etages en bois et ardoigés No 2212 avenue (Lana) contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galerie devant et de rière, h ngars, citernes, etc. Les terrains sont grands, étant composés commesuit, à eavoir.

Deux certains lots de terre dans le Premier District de oute ville dans l'ilet borné na r'la

voir.

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par l'a venue Canal et les nu-a Cleveland, Galvez et Miro, mesurantensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes paralièles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. P.llé, voyer, en date du 18 avril 1873, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierce N. Canterou, par achat de Arthur Shift d'après l'acte nardevant A. J. Ker, ancien notaise de cette ville en date du 22 acht 1875, lea titres enregistrés dans le bureau des transfeits, livre 104, folio 920.

2º Les splendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, è savoir:

Defix certains luts de terre engemble avec lés améliorations qui s'y trouvent, et lés druifs, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartienrent en quelque sorte, situés Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland désignés par les numéros 1 et 2 de l'îlet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se joucheut et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, let No 1 formant l'encoig ure des roes Canal et Galvez.

de profondeur, lot No 1 formant l'encoig ure des mos Canal et Galvez. 3º Deux lot-à bâtir de choix sur l'avenue Galvez, immédiatem nt dans le sond, le plus près do l'avenue du Canal, déorite comme suit,

notaire, aux frais des acquérents.

15 juil—15 10 18 25—août 1 8 15 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partuge.

No 286 rue Marigny, entre

Prosper et Solidelle.

Dans l'affaire de John Jacob Mans, Jr.

et als. vs les mineurs John

Jacob Mas.

Jacob Mas.

Partuge d'Orlès de District pour la Partuge d'Orlès de Bourse d'Orlès na.

Partuge d'Orlès de Encanteur.

836 rue Commune—MARDI, 27 juillet 1897, et al la ligne du control de l'experiment de l'ex

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO

ANNONCE JUDICIAIRE Terre boisée et terre de prairie Dans la Paroisse Vermillion. A L'ENCAN. Succession de Laurent Lacassagne.
No 48,277—Cour Civile de District pour

Succession de Laurent Lacassagne.

No 48,277—Cour Civile de District pour la

Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR, JNO H. O'GONNOR & CO.—ALPERD
C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828
rue Commune—JEUDI, 22 juillet 1897, a
midi, à la Bourse des Propriétées Foncières, Nos
629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp
et St-Charles, en la ville de la Nouvelle
Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred
D. King juge de la Cour Civile de District pour
la paroisse d'Orléans, Division "B', daté et
signé dans l'affaire ci-de sus intitulée, le 16
juin 1897, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau de terre, situé dans la
paroisse vermillion, en cet Etat, et une piace
cont ue comme Hebert Cove, étant en partie
terre boisée et en partie terre de prairie, meaurant trois et demi arpents de face sur une
profondeur de vingt-huit arpents borné en haut
par les terres de L. T. Briggs et au bas par les
terres d'Albert C. Hebert, à l'Est par les
terres d'Edmands Hunsberry, ensemble avec
les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartionnent. Le dit morceau de terre ést
mieux connu et désigné dans l'Arpentage des
Etats-Unis comme la première moitié de la
moitié Est du quart Nord-Est et de la moitié
Est de la moitié Et du quart Sud Est de la
section 30, tavachip 13, Sud range 3 Est.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera le paiement de toures les taxes dues et
exigibles pour l'année 1897 en sus du montant
de l'adjudication et un dépôt de dix pour cent
du prix de l'enchère comptant au moment de
la veute.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par-A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtieses et améliorations qui s'y trouvent, tous ler droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Second District de cette ville, sur le côtsau de la Métairie, à un ilet du Bayou St. Jean, mesurant 423 pieds, 5 pouces et 1 ligne de face sur le chemin de fa Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayou St. Jean, aur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C, de à 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point C, de à 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1651 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces et 5 lignes au point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes au point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes au point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes au point E, et 223 pieds 9 pouces et 6 lignes que le fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le fond de la propriété oi-lessus décrite, avec les aueliorations qui s'y trouvent, dans le même district, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 223 pi ds 9 poucea de face à la rue Orléans sur la suivante profondeur: sur la ligne la plus piès du Bayou St Jean 704 pieds 11 nouces et 2 lignes, sur l'autre ligne de côté 822 pie 18 1 pouce et 3 lignes, et 191 pieds 10 ponèes en largeur dans le fond. Acquis de la saccession de Jean Darniss, le 23 décembre 1885, d'après l'autre pardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. En registré dans le bureau des trausferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Cettes aperbe é endue de terre est un des plus grands morceaux contigus de terre dans la ville, et est tout- entière terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques d s principules avenues du Deuxième District, dont toute sera obligée sous peu d'être expropriée, avec la marche desa mé a vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Andrew Hero, Jr , notaire. 17 juin-17 20 27-juil 4 11 18 22

PAR W. H. FITZPATRICK. ANNONOE JUDICIAIRE.

Cottage double No 1902 rue Mandeville, à l'encoignure Prieur Et le cottage seul dans le fond

Succession de Joseph Prograis. DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur— Hureau, No 336 rue Carondelet—MARDI, 3 août 1897, à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, on le p an peut être inspecté conformement à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District peur la paroisse d'Orléans, División "A", daté et signé le 23 fuin 1997 et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur il sera offert any militaire.

a rarement été offert, et le mérite les séricusos considérations des censidérations des censidérations des capitalistes.

6º Ce bean site faisant face au vieux bassin, encoignure de la promenade Carondelet et de la rue Trêmé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, pius spécialement déorit comme suit à savoir:

Une certains portion ou morosau de terre ensemble avec tout à les améliorations qui s' trouvent, droits, voles, privilèges et servitu des là dessens y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième Distri : de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin. Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant SI pieds 10 ponces et 2 lignes de face à la rue Trêmé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tremé et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tremé et 153 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tremé et 153 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tremé et 153 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tremé et 154 pieds au promenade Carondelet et 86 pieds de porte produeur et face à la rue 154 pieds et 155 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue 156 pieds et 256 pieds de porte pieds onze pouces et six lignes sur la rue Mandeville par une profondeur et face à la rue 156 pieds et d'industries.

70 L'il t de terre de choix sur le côteau de la Métairio, via-à-via le Paro de Ville amélière d'une bàtiese en hois à un étage contenant de chambres, écurle hangar, cire ne, etc., le tout plus complètement deorit comme suit, à sa voir—

Un certain la de terre de choix sur le côteau de la Métairio, via-à-via le Paro de Ville amélière d'une bàtiese en hois à un étage contenant de chambres, écurle hangar, cire ne, etc., le tout plus complète deux jamement décrite et mesurant tren jet un profiét deux jamement décrite et les bàtieses et amélioratious qui s'y trouvent droit de la rue d'industries et deux cabinets et produisant et produisant et produisant et profiét deux jamem

voir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent drots, voies et servitudes la dépendant sirué sur le Chemin de la Mésairle dans le fambin le Chemin de la Mésairle dans le fambin. Les rues Orléans, St-Patrick et St-Plerre, mesurant en tout 264 pede de face à la rue St-Pi rre, 205 piedas, St-Patrick et St-Plerre, mesurant en tout 264 pede de face à la rue St-Pi rre, 205 piedas 2 ponces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face au Chemin de la Métairle 89 preds 10 pouces de face à la rue St-Patrick. Cet llet de terre fait face à la doube ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Ksplanade. nerif chambres et deux cabinets et produisant \$240 par an.
Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance. a'il y en a, à un crédit de l'an garanti par le billet de l'acquéreur, portant 8 pour cest d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au pai ment et tontes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant en plus assumer, comma partie du prix d'achat. le taxis dues et exigibles pour le courant de l'année 1897, et deposer dix pour cent au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire, aux frais des acquéreurs.

provi-otre en fournisant caution en la somme de sept mille dollar,, et en se conformant aux extgences de la lui; que R. E. Saucieret Alf. F. Theard soient appointés estimateurs pour estimer la propriété droite et crédits du péti-flomairs, et que dans l'intervalle toute precédure c'utre la personne du pétionnaire et sa propriété soit susp-ndue.

Nouvelle Oriéans, 1er julliet 1897.

Sigoé: GEO. H. THEARL, Juge.

Pene come conioremé.

cette propriete est hen situed pour une location permanente.

10° Onse [11] certains lots de terre, en semble avec tous les droits, voies, puivilég, s, servitudes et dépendances là dessas y appartenant on de quelque manière en dépendant, situés dans le truisième district de cette ville, dans l'itet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Féliolane et Montégut, et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 fév-ler 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, anoien notaire, pour rélérence. Le lot soli forms l'envignure u's rues Solidelle et Félicians et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignnes de face à la rue Félicians aur dent quiace [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclasive ent mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Mos 2 à 11 inclasive ent mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du ler décembre 1-98.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la

que les cionn ers du plagrant soient nofifis pour assister à iadite réunion conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1897.
Signé: PRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme

JAS. D. RAYKIN, Député Greffier.
DINKELSPIRL & HART,
30 juin—3 f en 30 j. Avocasa.

TAAT DE LA LOUISIANE.—PA.
ROISSE D'ORLEANS.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléane.—No 54,018—Division D.—F. Torb et
Co. vs leurs créanclers.—Ordre de Cour.—Que
la cossien de blens des pétitionauries evit
acceptée, par la Cour, et qu'une réunion de
leurs créanciers soit convoquée et tenne
pardevant William Andrew Col ins. jr.,nolyire
public en cette ville, commosgant le 28me
iour de juinet 1897, à 11 heures A. M.,
qu'un inventaire de la propriété soit fait par
iedit notaire et que W. H. Allen et B. S. Delishoursaya soient nomnés et assermentés
comme estimateurs pour évaluer la propriété
a être inventoriée, et que Frang. Marquez.
Shérif civil port la paroisse d'Orléans sot
nomné syndie provisoire dans cette afaire
et que des lettres comme tel lui soient épiese
après avoir piété lo sermont preserit par la loi,
et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre
de la Cour toutes trochiques contre les personnes et hipns des plaignant's soient suspendues.

Nouvelle-Orléana, 13 juillet 1897.

Signé: FRED. D. KING,
Juge de cette Cour Div. It agissant pour
l'Hon. N. H. Righter, juge Div. D. maintenant
absente en congé.
Pour copie contorme.

Abaeni ez congé.
Pour copie contorme.
JAS. D. RANKIN. Députe-Greffier.
Dinkcaple & Hatt Avocats.
14 juli-14 18 23

COUR CIVILE DE DISTRIOT pour la participa de la considera de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui sulvront la présente notification, les raisons (s'ils en aut) pour lesquelles le compte final présente par Charles F. Riceland, syndic des oréanciers dans cette affaire, ne était pas appronvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. LATAT DE LA LOUISIANE-COUR CI-TAT DE LA LOUISIANE-COUR CL-vite de District pour le paroisse d'Or-léans-No 51,001-Division E-Cour Qivile de District-Bartholomew Moran vs ses créau-ciers-Ordre de Cour-Que la cession des biens du pétionnaire Bartholomew Moran, insolvaciers—Ordre de Cour-Que la cession des tiens du pétionnaire Bartholomew Moran, insolvable dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénétice de ses créanciers, qu'une reanion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Crifiqu notaire public. à son Bureau, No 636 que Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'acut 1897, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitions ire, é ire un ayudic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être so mèles et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la parsona et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Meral, Esq., avoca, soit appointé pour représenter les créanciers sheents.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1897.

Sigué: COUR CIVILE DE DISTRICT non la paroisse d'Orienne. No :3 447—Division K

— Avig est par le présent donné aux oréanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui sulvront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. H. Mi'chell, syndio provisgire des gréanciers de cette affaire, ne

Ponr cople conforme.

JAS. D. RANKIN. Député-Graffier.

WM. H. PASCOE, Avocate 15 juil-

Succession de Henry J. Boescher Succession de Henry J. Boescher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcieire de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduir dans les dix jours qui ruivront la présente no iliquition, lée raisons (vils en ont) pour leagnelles le compte présenté par P. Descher, administrateur de cette ruicession, ne ser ait paa approuvé et homologié et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
Paul. O. GUERIN.

Sjuil-81817

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. TOMBE et LOT DANS LE CIMETIERE DES RUES WASHINGTON ET PRYTANIA.

Succession de Mme Mary E Bell. No 53,678-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

POUT IS PATOISSE d'OTTEME.

AR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

W. A. KERNAGHAN, encanteur. — Bureu
No.138 rue Carondelet — JEUDI. 29 juilet
1897, à midi, à la Bourse des Proprié és Fonoièrts. Nos 629 et 631 rue Commune. Il sera
à à l'enchère rublique en vertu d'un ordre daté
le 25 juin 1897, de l'Hon. Geo H. Théard,
luge de la dite Cour, Division E, dans l'affaire
ci-dessus initiulée, la suivante décrite propriété à savoir. priété, à savoir

Un certificat où titre de propriété à un certain lot où lieu de sépulture dans le Cimetière
Lafayette No 1 de cetto ville, rues Washington et Prytania avec une tombe là-dessus éri-

gee.
Conditions—Comptants.
Acte de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux fraiade l acquéreur.
27 juin—27 !uillet—4 11 18 25 29

PAR MACON, DENIS & KERNAG HAN.

DAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,
—W.A. KERNAGHAN, encanteur.—Burean
138 rue Caroodelet, MERCREDI, 21 iuillet
1897. & midi, & la Bourse d'Encan, il sora
vendu aux enchères publiques, en vertu d'un
ordre daté le 18 juin 1897, par l'Honorable
T. O. W. Ellis, juge de la Cour Civile de Distriet pour la paroisse d'Oréans, Division "A"
dans l'interdiction de John T. Brenford, No.
42,390, les propriétés décrites ci-dessous: dans l'interdiction de John T. Brenford, No. 42,390, les propriétés décrites ci-dessous:—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de c-tre ville, dans l'ilet borné par les rues félicité, Ste-Marie, Laurel et Old Magazine, désigné par la lettre "A" sur un devis par J. A. D'Hemécourt, député-voyer, et mesurant en mesure américaine 33 pieds de face à la rue Félicité sur une profoudeur de 107 pieds 6 peuces sur la ligne la plus près de la rue Old Magazine et une profou deur sur la ligne opposée do 147 pieds 3 pouces, de là 8 pieds vers la rue Old Magazine sur une ligne parallèles à la rue Félicité, de là 47 pieds sur man ligne oblique vers la rue Félicité et parallè e à la rue old Magazine, ensemble avec toutes les bâtisses et améilorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1896 à être payèes par le propriétaire actuel et l'acquére ur devant assumer les taxes du ses et estigibles en 1897 en plus et an-dessus du prix d'aipadication; 10 cour cent comptant du prix d'aipadication; 10 cour cent comptant du prix d'arbat requis su moment de la vecte.

Acte de vente pardevant C. B. Upton Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juin—20 28-juillet 5 12 19 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété de Grande Valeur dans le Troisième District-

COIN POUR AFFAIRE. Coin des Champs-Elysées et le Chemin Gentilly.

Terrains pour batir sur les rues Champs-Elysées, Français

et Livingaton. Jacques Tambaro et als ve John Karcher.

No 53,352—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. PAR SPEAR & ESCOFFIER-PLACIDE J Actie de vente parderant E. L. Well, notaire, ligned de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les avenues Canal et Replander productir, avec quergé étages dans le fond No 1509 et 1511 rue de bistrict pour la parciaise d'ille de cité. etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

The cortain morcean on porțion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui a productir a corte vi le, et faisant partie du lot NS de l'ille No 29 borné par les rues Douane Bienville, Marais et Ville, de tiespirant en meauie aut une profondeur de 110 pieds sur la ligne de cotté ver la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ville de special content de sept mille dollar, et en se conformant laux et le cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ville de special content de sept mille dollar, et en se conformant laux et le cotte ver le la rue Marais. Stud dans un district de cotte ville dans et rediction de sept mille dollar, et en se conformant laux et le cotte ver le la rue marais. Stud dans un district de cotte ville dans et rediction de sept mille dollar, et en se conformant laux et le cotte ville dans et le loi; que la sur le conformant de la rue de la vembre 1300, depose en l'etine de A. Dau-doin, alors un rotaire en cette ville, désigné aussi par les mémes numéros sur un pian dressé par Depouilly, en date du 3 juillet 1866, deposé comme pian No 13 en l'étude de Andrew Hero, Jr. netaire eu cette ville, con-lormément au dit plan les dits lots me surent, à

dure centre la personne du pétionnaire et sa propriété soit suspendue.

Nouvelle Origens, ler juliet 1897.

Signé: GEO. H. THEARII, Juge.
Peur copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députa Greffier.
JOSEPH O. DASPIT et JOSEPH F.
POCHE, Avocats.

4 juil—

LA COTIGNANZ, KAROISSE D.
La COTIGNANZ, KAROISSE D.
La COTIGNANZ, CONTROLLES D.
LA COTIGNA de largour cans le tond, et le to 7 igeaue 34 piels 7 pouces et 4 lignes sur la rue Solon sur une profondeur de 1 20 pieda. Ensemble ave, toutes les bâtisses et amélio-rations qui s'y teouvent. 20 Dix certains lots de terre avec les amé-2º Dix certains lots de terre avec les amè-liorations qui s'y tiouvent situés dans le Troi sième Distriot de cette ville, désignés par les Nos Gà 15 inclusivement, dans l'ilet horné par les rues Français, Champs. Elysées. Phila-peda et Livingston, sur un plan de d'Héné-court, vojer, le 23 novembre 1850 et déposé en l'étude de A. Bandoin, alors un notaire en cette ville.

en l'étude de A. E22qoin, alors un notaire en cette ville.

Les lots 6 à 9 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1/2 ponces de lace aux Champs-Elysées sur nne profondeur de 120 pieds, le lot No 6 forme l'encolgnurs des rues (hamps-Elysées et Livingston; les lots Nos 10 et 11 mesurent, chacun, 34 pieds 7 1/2 ponces de face à la rue Livingston sur que profondeur de 160 pieds; les lots Nos 12 à 16 mesurent, chacun, 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Français sur que profondeur de 170 pieds; le lot No 12 forme l'encolgnure des rues Français et Livingston. vingston.
Condition-Un tiers on plus complant an

Rt6 les acraéreurs, et le reste, si il y en a avec un crédit de un et deux aus, avec billers garantis par hyp thèque spéciale et privilèges et lieus de vendeur sur la dite proprieté, por et heus de vendent sur la dite propriété, por tant intérêt à raison de 8 pout ceut par ans à partir de la date jusqu'au paiement fina! : les taxes de 1897 doivent être assumées par l'ac quéreur, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, le transfert de la police d'assurance, etc.

Les acquéreurs auront à faire un dépot de wos acquereurs auront a faire un dépot de dix pour centau moment de la vente. Actes de vonte pardevant J. H. Forcelle, notaire. aux frais des acquéreurs. 14 juil-14 15 21 28-aout 4 11 18

Succession de Manuel Fernandez e de Mame Maria de la Ross. sa venve.

COUR CIVILE BE DISTRICT pour la paroisse d'Or'éans, Nos 49 552 et 49, 726 consolidés—Dirision E—Avis est par le prère t douné à tous les créatuers de cette succession et à toutes autres personnes intére sées d'avoir à déduire d us les dix jours qui suivroit la présente notification les raisons (s'ils en ou') pour lesquelles le compte provisoire présente par John U. Suarez, exécuteur testamentaire datif de cette succ. s. sion, ne serait pse approuvé et hom logué et les fonds d'atribués cunformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN.

9 juillet—9 13 17

Bant l'affaire de la Masonic Tem p'e Building Association. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA D_Arpisse d'Orléane—No 52,201—Division D_Avis eat par le préset donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sonnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles F. Brows, Calvin F. Ladd et David D. Wether, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Parardra de la Con-

Parerdre de la Conv.
PAUL O. GUERIN,
Gremer,
BENJAMIN ORY.
10 juil -10 14 19
Avocat.

ANNONCES JUDICIAIRES. VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de valeur du Premier District, sur

l'avenue Hagan, Entre les rues Gravier et Commune (la rue à l'arrière étant la rue Rendon)

Rosetta Gravel Paving & Improvement Company vs James Mullaley. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroi-se d'Orléans.—No 51,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adreasé par l'Honorable Cour Civile de District pour is paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-deseus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 août 1897 à midi, de la propriété ci caprés dé rute à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliors jous et bâtisses qui s'y trouvost, situé dans le Premier District de cotte ville, dans l'ilet désigné par le No 677 horné par l'avenue Hagan les rues Rendon. Commune et Gravier, mesurant cent vint pie la de face à l'avenue Hagan les rues Rendon. Commune et Gravier, mesurant cent vint pie la de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de trente et un pieda trois pouces et qua re lignes, et désigné sur les rolls d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans com ne lot No.

Salei dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les fieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juil -16 23 30 -août 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'une propriété améliorée dans le Sixième District,

Connue comme nouveau No 344, rus Chestnut (maintenant rue Audabon). François Castaing vs Joseph De Blois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parcisse d'Oriéans.—No 53,912.—En vertud un writ de saisie et vente à mri adressé par l'Honorable : our Civi e de District pour la Parcisse d'Oriéans, dans l'affaire ci de-sue intitulés, je i rocéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteura, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St. Charles, dans le Preur er District de cette ville, JEUDI, le 19 août 1897. à maid, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un cettain lot de tetre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dé, endances qui y sppartiennent en quelque sorte situé à Greenville, dans le Sirdams District de la ville de la Nouvelte Oriéans, dans l'ilet No 37 borré par les rues Broadway, Chiver, Choenint et Wall, ledit lot est désigné par le numéro dix et mesure an pied américalt, trente pieds de face « la rue Chestout sur une profondeur de cent vingt piede, entre lignes parall'eles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant anries lieux.

FRANK MARQUEZ.

Shérif civil de la parcisse d'Oriéans.

16 iuil-16 17 23 30—août 6 13 19 François Castaing vs Joseph De Blois.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriétés de valeur améliorée du Troisième

District, Connues comme nouveaux Nos 1724 et 1726 rue Marais, entre St-Antoine et Annette.

Et nouveaux Nos 1468 et 1470 rue Robertson, entre Colombus et Kerlerec. Mme James M. Pagaud, tutrice, et

son mari, subrogé tuteur, va GOUR CIVILE DE DISTRICT, poer la paroissed Orléans—No 53,887—Enverté d'un writ de saisie et vaute à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroissed Orléans, dans l'affaire ci-deau aintitulée, je procèderai à la vente à l'enchére publique à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cotte ville, le JEUDI, 19 acut 1897, à midi, de la prepriéte et après decrite, à savoir:

dans le Tous es uroits, privilèges et dépendances qui y apparitionent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Morales ou Marala. Bons Ebfants ou St Claude, St Autouse et Au nette, et mesurant, au piad américain, treute denx pieds sept pouce de face à la rue Morales ou Marais, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre ligues parallèles.

2. Un cattan les de cent

vingt pieds, entre lignes parallèles.

2. Un carrain lot de terre ensemble avec touts les bâtsese et améliorations qui av trouvent, et tous les droits, privièges et dépendar ces qui y appartiennent, situé dans le Trosième Dictroit de ceste ville dans l'elt borné par les rues Robertson, Columbus, Villeré et Rerleree et mesurant au tied américain trente et an pieds trois pources de face à la rue Robertson aur une profondent de quatre-vingt quinze pi dis plue ou moins, coume plan fait par L. Mingier, voyer, en date du 27 septembre 1836 annexé à un acte passe pardevant C. Pollock, notaire le 3 ce jour de juin 1844.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux,

FRANK MAIQUEZ,

Shérif Civil de la paroisase d'Oriéana.

16 juil— 16 23 30—sont 6 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL,

Du Contenu d'un Etablissement de Pianos et de Musique, Consistant en un vaste assortiment de Pianos Neufs, Orgaes, Banjos, Man-

dolines, Guitars, Violous, Tambourines, Accordéons, Zitars, Harmo nicas, Cornets et Divers autres Instruments Musicaux de Diverses Manu-

factures et Enbriques. laclaant on vaste let de masique en feuilles, archets, cordes, divers, etc. etc., suesi comptoirs, papitre, menble de bureau, installation, etc., etc., comprenant coffre-fort,machine à écrire, enrégistreur, etc. Dane l'affaire de F. L. Richardson, receveur do la American National
Bank of New Orleans vs The
Dunning Medine Music Co,

Duning Medine Music Co,
Limited.
COUR CIVILE BE District pour la paro sec.
d'Orléans No 53.910 Division B. Ru vertu
d'un ordre de vente daté du 15 juillet 1897 a
moi adressé par l'Hon 1 Cour Civile de District
pour la Paroisse d'Orléans, dans l'adaire—les
sus int tulée, je procéderai à l'evente a l'en
chère unblique, sur les lieux ci après désignée
le JEUDI, 27 juillet 1897, à 10.30 heutes
A. M., de la prepriété ci après décrite, à es
voir—

Sur les lieux, ancien No 36 rue Camp (neuveaux numéro: 214 et 216 rue su Camp). Le content des dits lieux, consistant de planes orgues, instruments de musique, musique es uil es, meuble : de burene coffre fort en te divers, etc., selon inventante enréglette.

Sherif civil de la paroisse d'Oriéana.

Shérif civil de la paroisse d'Oriéana.

Shérif civil de la paroisse d'Oriéana.

16 juil—16 20 24 75 27 VIN FEBRIFUGE, TONIQUE



DIGESTIF, APPROUVE PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE GSS L'ACADÉMIE DE MÉDECINA DE PARIS, pour les covalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesss de l'estomac, d'anenne. d'epuisement cous- par l'age, les ences, le truvail, la fleure. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, at TOUTES PHOME.